

date de dépôt : 30 octobre 2012
demandeur : **Commune de Averton,**
représentée par Monsieur BERSON
Bernard (maire)
pour : **réalisation du lotissement**
communal à usage d'habitation de
« La Vallée » (18 lots)
adresse terrain : **Rue du stade à**
Averton (53700)

ARRÊTÉ
accordant un permis d'aménager
au nom de la commune de Averton

Le maire de Averton,

Vu la demande de permis d'aménager présentée le 30 octobre 2012 par la Commune de Averton, représentée par Monsieur BERSON Bernard demeurant à la Mairie, 16 Rue de Villaines à Averton (53700) ;

Vu l'objet de la demande :

- **réalisation du lotissement communal à usage d'habitation de « La Vallée » (18 lots) ;**
- **sur un terrain situé Rue du stade à Averton ;**

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 septembre 2006, zone 1AUh ;

Vu l'avis favorable avec prescriptions du service départemental d'incendie et de secours en date du 16 novembre 2012 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis d'aménager est ACCORDÉ.

Article 2

Le lotisseur devra se conformer aux prescriptions contenues dans le rapport ci-joint élaboré par le service départemental d'incendie et de secours.

Article 3

Le nombre maximum de lots dont la réalisation est autorisée est de **18**.

La surface de plancher dont la construction est autorisée dans l'ensemble du lotissement est de **12 785 m²**.

La répartition de cette surface de plancher entre les différents lots devra être conforme au tableau de l'article 14 du règlement écrit du lotissement.

À Averton, le **19 NOV. 2012**
Pour le maire,
L'adjoint délégué
Guy LTHUSSIÉ



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.